

RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00078

Numéro SIREN : 453 145 195

Nom ou dénomination : A3E

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2019 sous le numéro de dépôt 1659



A C 2 R

Société de
Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

Commissaires aux Comptes

Adresse postale :

AC2R - BP 90463 - 70007 VESOUL CEDEX

Tél. 03.84.76.52.13

Fax 03.84.76.87.96

SAS « A3E »

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

SAS « A3E »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS



Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

Adresse postale :

AC2R - 8 rue Bernard Palissy - BP 90463 - 70007 VESOUL CEDEX

Tél. 03.84.76.52.13

Fax 03.84.76.87.96

SAS « A3E »

Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros

Siège Social : 9 Avenue du Lac - 70000 VESOUL
RCS VESOUL 453 145 195

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale en date du 24 avril 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « A3E » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, n'appellent pas de commentaire particulier.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VESOUL, le 15 avril 2019

Pour la SELARL « AC2R »
RÉMI ROMARY
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

A3E

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 538	475	1 063	1 447
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 538	475	1 063	1 447
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	2 145	680	1 465	1 269
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 145	680	1 465	1 269
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	7 622		7 622	22 352
Créances rattachées à des participations	88 638		88 638	2 175 313
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	96 260		96 260	2 197 665
ACTIF IMMOBILISÉ	99 943	1 155	98 788	2 200 382
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	283		283	
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	283		283	
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	298 452	12 718	285 734	326 171
Autres créances	16 430		16 430	50 991
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	314 881	12 718	302 164	377 161
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	299 269		299 269	17 854
Charges constatées d'avance	1 996		1 996	187
TOTAL disponibilités et divers :	301 266		301 266	18 041
ACTIF CIRCULANT	616 430	12 718	603 713	395 202
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	716 374	13 873	702 501	2 595 584

SECLAR de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Bilan Passif

A3E

Période du 01/01/18 au 31/12/18
 Edition du 29/04/19
 Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 30 000	30 000	30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	3 000	3 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	53 218	143 027
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	437 837	(89 809)
TOTAL situation nette :	524 055	86 218
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	524 055	86 218
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	39 245	66 585
Emprunts et dettes financières divers		2 240 000
TOTAL dettes financières :	39 245	2 306 585
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		45 360
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 881	84 514
Dettes fiscales et sociales	93 804	72 337
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	515	570
TOTAL dettes diverses :	139 201	157 421
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	178 446	2 509 366
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	702 501	2 595 584

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
 Membre de la
 Compagnie Régionale de Besançon

Compte de Résultat (Première Partie)

A3E

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	401 378		401 378	116 236
Chiffres d'affaires nets	401 378		401 378	116 236
Production stockée				(3 949)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			12 347	8 727
Autres produits			12	5
PRODUITS D'EXPLOITATION			413 737	121 020
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			117 609	24 952
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(283)	
Autres achats et charges externes			96 236	109 920
TOTAL charges externes :			213 561	134 872
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			3 862	5 049
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			129 734	32 306
Charges sociales			53 297	15 310
TOTAL charges de personnel :			183 031	47 617
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			988	167
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				12 718
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			988	12 884
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			16	49
CHARGES D'EXPLOITATION			401 459	200 471
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			12 278	(79 451)

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Compte de Résultat (Seconde Partie)

A3E

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	12 278	(79 451)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	149	131
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	149	131
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	600	10 444
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	600	10 444
RÉSULTAT FINANCIER	(451)	(10 313)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	11 827	(89 764)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	440 740	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	440 740	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		45
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	14 729	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	14 729	45
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	426 011	(45)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	854 626	121 150
TOTAL DES CHARGES	416 789	210 959
BÉNÉFICE OU PERTE	437 837	(89 809)

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 702 446.49 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice comptable de 437 837.12 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Faits caractéristiques de l'exercice

SICAE EST (immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Vesoul - Gray sous le numéro 815 680 277) est actionnaire à 100% de A3E.

Le 24/04/2018, A3E a cédé 100% des Titres SPER à SICAE-EST.

A3E a embauché deux salariés le 01/06/2018.

Changement de méthodes

Néant.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels amortis sur une durée de 2 à 5 ans.

Sur option, les coûts de développement de projets sont constatés en charges.

Les coûts d'acquisition sont comptabilisés selon les mêmes règles que les immobilisations corporelles.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'entrée (prix d'achat majoré des coûts directement engagés pour la mise en état d'utilisation du bien) ou à leur coût de production.

Sur option, les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations, mais portés en charge.

Le coût d'acquisition comprend outre le prix d'achat, les droits de douane et taxes non récupérables après déduction des remises, rabais et escomptes de règlement.

Sur option, les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes) sont comptabilisés en charge.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle ayant une durée réelle d'utilisation différente de celle de cette immobilisation et devant être remplacés au cours de la durée réelle d'utilisation de cette immobilisation constituent des composants devant être comptabilisés comme des actifs séparés.

Le coût des composants est porté à l'actif du bilan, comme l'acquisition d'un actif séparé, à l'origine et lors des remplacements.

Les amortissements des autres immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de bureau et informatique : 3 ans

c) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Sur option, les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

d) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « premier entré, premier sorti ».

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et la valeur probable de réalisation, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé pour les marchandises.

Sur option, les frais financiers éventuellement liés aux acquisitions ou productions de stocks sont portés en charge.

Il y a un stock de fournitures au 31 décembre 2018, pour un montant de 283.13 €.

A C 2 R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les comptes de la société comportent une créance rattachée aux titres de sa filiale EDD pour un montant de 88 638 €. Ces créances sont non rémunérées et correspondent aux avances réalisées par l'associé unique.

f) Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

g) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la règle du « premier entré – premier sorti ». Elles sont nulles au 31/12/2018.

h) Provisions

Il est tenu compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de clôture et celle de l'établissement des comptes. Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

i) Charges à payer

Il s'agit de passifs certains dont il est parfois nécessaire d'estimer le montant ou l'échéance avec une incertitude moindre que pour les provisions pour risques et charges.

j) Passifs éventuels

Ils ne sont pas comptabilisés au bilan, mais sont mentionnés dans l'annexe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.
- Soit une obligation à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

k) Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet de financer les dépenses d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique ou énergétique et de reconstitution du fonds de roulement de l'entreprise.

Son montant est de 2 295 € pour l'exercice 2018.

l) Rappels

En 2011, il y a eu un abandon de créance détenue en compte courant par la "SARL A3E" chez la "SARL SPER" pour un montant de 16 000€ (AGO du 31/12/2011), avec clause de restitution en cas de retour à meilleure fortune, dans un délai maximum de 7 ans.

Il n'y a pas eu de retour à meilleure fortune.

En 2012, il y a eu un abandon de créance détenue en compte courant par la "SARL A3E" chez la "SARL SPER" pour un montant de 6 000€ (AGO du 30/12/2012), avec clause de restitution en cas de retour à meilleure fortune, dans un délai maximum de 7 ans.

Il n'y a pas eu de retour à meilleure fortune.

m) Filiales et participations

Raison Sociale	Adresse du Siège Social	Forme Juridique	Capital	% de détention	Exercice	Montant des capitaux propres	Valeur brute des titres détenus	Avances consenties non remboursées	Dernier Chiffre d'affaires connu	Dernier résultat connu
EDD	9 Avenue du Lac - 70000 VESOUL	SAS	7 622 €	100%	2018	-11301 €	7 622 €	88 638 €	21 113 €	-15125

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Immobilisations

A3E

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 538		
TOTAL Immobilisations incorporelles :	1 538		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 345		800
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 345		800
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 197 665		10 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	2 197 665		10 000
TOTAL GÉNÉRAL	2 200 548		10 800

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			1 538	
Autres immobilisations incorporelles			1 538	
TOTAL Immobilisations incorporelles :			1 538	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			2 145	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			2 145	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		2 111 405		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :		2 111 405	96 260	
TOTAL GÉNÉRAL		2 111 405	99 943	

AC 2 R
SELAFL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Amortissements

A3E

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	91	385		475
TOTAL Immobilisations incorporelles :	91	385		475
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	76	604		680
Emballages récupérables et divers				
TOTAL Immobilisations corporelles :	76	604		680
TOTAL GÉNÉRAL	167	988		1 155

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	385		
TOTAL Immobilisations incorporelles :	385		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	604		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL Immobilisations corporelles :	604		
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL	988		
----------------------	------------	--	--

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Provisions Inscrites au Bilan

A3E

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
	12 718			12 718
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	12 718			12 718

TOTAL GÉNÉRAL	12 718			12 718
----------------------	---------------	--	--	---------------

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

État des Échéances des Créances et Dettes

A3E

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte: EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	88 638		88 638
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :	88 638		88 638
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	15 261		15 261
Autres créances clients	283 191	283 191	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	15 276	15 276	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	653	653	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	501	501	
TOTAL de l'actif circulant :	314 881	299 620	15 261
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 996	1 996	

TOTAL GÉNÉRAL	405 516	301 617	103 899
----------------------	----------------	----------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	92	92		
- à plus d' 1 an à l'origine	39 153	27 586	11 567	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	44 881	44 881		
Personnel et comptes rattachés	8 728	8 728		
Sécurité sociale et autres organismes	18 796	18 796		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	60 111	60 111		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	6 170	6 170		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	515	515		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

TOTAL GÉNÉRAL	178 446	166 878	11 567	
----------------------	----------------	----------------	---------------	--

Composition du Capital Social

A3E

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	100	300
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100	300

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Engagements Financiers

A3E

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	39 153
Engagement de blocage de compte courant en garantie d'un emprunt de 180000 € (date de fin 05/05/2020) dont le capital restant dû au 31/12/2018 est de	39 153

TOTAL	39 153
-------	--------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus	

TOTAL	
-------	--

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Charges et Produits Constatés d'Avance

A3E

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 996	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	1 996	

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Charges à Payer

A3E

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 101
Dettes fiscales et sociales	18 738
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	67
Autres dettes	
TOTAL	21 930

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Produits à Recevoir

A3E

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte, EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières :	
- Créances rattachées à des participations :	
- Autres immobilisations financières :	
Créances :	
- Créances clients et comptes rattachés :	
- Personnel :	
- Organismes sociaux :	
- Etat :	
- Divers, produits à recevoir :	446
- Autres créances :	
Valeurs Mobilières de Placement :	
Disponibilités :	33
TOTAL	480

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

A3E

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Produit de cession filiale SPER	440 740	77560000

TOTAL	440 740	
-------	---------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Valeur nette comptable titres SPER	14 729	67560000

TOTAL	14 729	
-------	--------	--

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon



A3E

S.A.S. au capital de 30 000 Euros
Siège social : 9 avenue du Lac,
70000 Vesoul
RCS Vesoul 453 145 195

**PROCES VERBAL DES
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
du 29 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf avril à 17 h, au siège social,
L'associé unique de la SAS A3E :

- la société **SICAE EST**,

Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole à Capital Variable dont le siège est sis 9 Avenue du Lac à Vesoul (70000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vesoul sous le numéro 815.680.277, représentée par Monsieur Bernard FRISON, sur délégation de pouvoir de Monsieur Christophe JOUGLET, Directeur Général, en date du 14/06/2018 ;

Constate que sont mis à sa disposition les documents suivants dont elle a eu communication, préalablement aux présentes et pendant un laps de temps suffisant pour en prendre connaissance, les étudier et prendre conseil :

- la copie de la convocation du Commissaire aux comptes,
- le rapport de gestion préparé par le Président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) et l'inventaire,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des décisions qui lui sont soumises.

Rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- **Examen et approbation des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes**
- **Approbation du bilan, compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2018**
- **Quitus au Président**
- **Affectation des résultats de l'exercice écoulé**
- **Approbation et ratification des conventions réglementées**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associée unique et au commissaire aux comptes, ou tenus à leur disposition, au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'associée unique lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, l'associée unique prend les décisions suivantes :

Première décision – Approbation des rapports de gestion et quitus

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui font apparaître un bénéfice de 437 837,12 €, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'associée unique donne quitus au Président de son mandat pour ledit exercice.

Deuxième décision – affectation du résultat

L'associée unique constate l'existence d'un bénéfice de 437 837,12 € qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

- Autres réserves	437 837,12 €
-------------------	--------------

L'associée unique indique qu'il sera procédé, par prélèvement sur les réserves ordinaires, à une distribution de dividendes à hauteur de 1500 € par action, soit pour 100 actions composant le capital social, 150 000 €. La totalité des dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40 %.

Conformément à l'article 243 b du Code général des Impôts, il est rappelé qu'il n'y a pas eu de dividendes versés au cours des 3 derniers exercices.

Troisième décision – Constatation absence de convention réglementée

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, déclare approuver ledit rapport. Il n'y a pas pour l'exercice 2018 de convention réglementée.

Sixième résolution

L'associée unique confère au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes, tous pouvoirs pour faire tous dépôts, publicités et accomplir toutes formalités légales et administratives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 17 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant de l'associée unique et le Président, reporté à sa date, sur le registre des délibérations.

Pour l'associée unique,
Bernard FRISON



Le Président,
C. JOUGLET

